

Réclamation due à un retard de livraison

Madame Lerouget
Au Petit Marin
Quai des pêcheurs
29000 Quimper

Marseille, le 6 juin 2004

Objet : Commande

Madame,

Le 15 avril nous vous avons passé commande de marchandises dont vous nous aviez promis la livraison pour le 20 mai au plus tard.

Nous n'avons toujours pas été livrés alors que le délai est dépassé depuis 15 jours.

Comme il s'agit d'un article saisonnier, vous comprendrez que nous ne pouvons plus accepter la marchandise. Si la livraison devait se faire entre-temps, elle serait stockée à vos frais et à vos risques et périls.

Notre clientèle à qui nous avons annoncé cet article est très insatisfaite et il ne nous est pas encore possible d'évaluer la gravité du préjudice que votre négligence nous aura causé. Nous nous réservons le droit de mettre fin à nos relations d'affaires.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Henri Benard